RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 02586
Numéro SIREN : 509 328 217
Nom ou dénomination : SOFIRA EXPERTISE

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2017 sous le numéro de dépôt 2496

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

CROWE HORWATH Sofira Expertise Montpellier
- CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

100 av Alfred.Sauvy
CS 80050
34473 PEROLS CEDEX

V/REF :
N/REF : 2008 B 2586 / 2017-A-2496

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTPELLIER certifie qu'il a reçu le 06/03/2017, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 01/02/2017
- Nomination(s) de gérant(s)

Concernant la société :

SOFIRA EXPERTISE
Société à responsabilité limitée
100 rue Alfred Sauvy
CS 80050
34473 Pérols

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-2496 le 06/03/2017

R.C.S. MONTPELLIER 509 328 217 (2008 B 2586)

Fait à MONTPELLIER le 06/03/2017,

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE
MONTPELLIER

06 MARS 2017

08B2586

A2496

SOFIRA EXPERTISE
Société à responsabilité limitée au capital de 157 940 euros
Siège social : 100, Rue Alfred Sauvy
CS 80050 - 34473 PEROLS

RCS MONTPELLIER 509 328 217

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 1ER FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le premier février,
A dix heures,

La société **IN MOMENTUM,** Société par actions simplifiée au capital de 1 516 400 euros, ayant son siège social au 260, Chemin de la Tour de l'Evêque Immeuble SAGA, 30000 NIMES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NÎMES sous le numéro 521 167 825, représentée par son Président, Monsieur Fernand LEAL,

Monsieur Thomas COUTELLIER est également présent ;

L'Associée unique de la société SOFIRA EXPERTISE :

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Nomination d'un nouveau cogérant,
- Pouvoirs, rémunération du cogérant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique décide de nommer à compter de ce jour pour une durée illimitée, en qualité de cogérant de la société :

Monsieur Thomas COUTELLIER,
Né le 27 mai 1981 à HIRSON (02),
demeurant 1 impasse des Lauriers,
34680 SAINT-GEORGES-D'ORQUES,

Monsieur Thomas COUTELLIER déclare accepter ce mandat et ne faire l'objet d'aucune mesure lui interdisant d'exercer une telle fonction.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide que Monsieur Thomas COUTELLIER exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et par l'article 17 des statuts.

L'associée unique décide que la rémunération du nouveau cogérant sera fixée par une décision ultérieure.

Le cogérant aura également droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatifs.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique après lecture et le nouveau cogérant.

IN MOMENTUM
Associée unique
Représentée par son Président
M. Fernand LEAL

M. Thomas COUTELLIER
« Bon pour acceptation
des fonctions de cogérant »

Bon pour acceptation des fonctions de Cogérant

Coutellier